



## Colis livré à la mauvaise adresse

-----  
Par m311

Bonjour, un e-commerce s'est trompé d'adresse (le numéro était erroné). Le colis a été déposé dans un point de dépôt où il a été récupéré. Le site e-commerce est-il tenu de faire un geste commercial (remboursement en parti des frais de port ou autre) vu que l'erreur est de sa faute ? Ou alors il n'y aucune obligation car le colis a quand même été récupéré ?

Que dit la loi ?

Merci.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Qui a récupéré le colis ? Est-ce le destinataire ou un tiers ?

-----  
Par m311

Le destinataire a récupéré le colis dans un point de dépôt.

-----  
Par morobar

bonjour,  
La loi indique que le commerçant est tenu de réparer le préjudice.  
Ici principalement la différence tarifaire entre la livraison à domicile et la même en dépôt.  
SI le commerçant fait le mort, il suffit de trouver un avocat qui en acceptant de partager le gain prendra en main le dossier.  
Parce qu' il ne faut pas espérer une prise en charge des frais de défense au titre de l'article 700 pour une instance un peu abusive.

-----  
Par yapasdequoi

Le préjudice est en effet limité à la différence de tarification et aux frais de déplacement pour aller retirer le colis au lieu de le recevoir à domicile.

Irez-vous en justice pour quelques euros ?

Le mieux c'est de demander un geste commercial au fournisseur.

-----  
Par m311

D'accord je vous remercie. S'il n'y avait pas la possibilité de le recevoir en point de dépôt car il s'agit du royaume-Uni (avec le Brexit Mondial Relay ne livre plus au Royaume-Uni), donc impossible de se faire rembourser la différence, quel montant le commerçant doit-il prendre en compte ?

-----  
Par yapasdequoi

Ce sont les CGV du fournisseur qui s'appliquent.  
Et faire appliquer le droit français au UK ? bon courage !

S'il n'y a pas de relais en UK, comment le colis a-t-il pu atterrir dans un relais qui n'existe pas ?